

Nous avons lu pour vous

Autor(en): **Mathys-Reymond, Ch.**

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **65 (1977)**

Heft 4

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



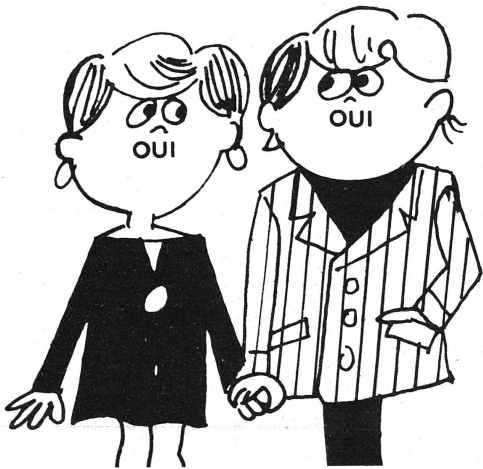
Page internationale

Le nouveau Code belge du mariage:

LA FIN DE LA PUISSANCE MARITALE

Un événement : le 24 juin 1976 la Chambre des Représentants de Belgique, après le Sénat, adoptait à l'unanimité le projet de loi modifiant les droits et devoirs respectifs des époux et les régimes matrimoniaux. Le nouveau Code belge du mariage révolutionne le Droit en instaurant une égalité totale entre femme et mari.

besoins du ménage et l'éducation des enfants. Accord et autorisation des deux époux sont exigés pour un certain nombre d'actes importants, tels, par exemple, qu'achat ou vente de terrains ou d'immeubles, de fonds de commerce, pour la signature ou renonciation de baux, la prise de créances garanties par hypothèque. Inutile



Il a fallu trente années de combat autour d'une succession de projets pour y parvenir. L'Association belge des Femmes Juristes, qui vient de célébrer, cet automne, le 20ème anniversaire de sa fondation, en a été le fer de lance persévérant, opiniâtre et compétent. Désormais, la loi belge est beaucoup plus féministe que la loi française de 1965 qui, elle, a conservé la notion d'unité de direction dans le ménage et l'a confiée, bien sûr et sauf un certain nombre de dérogations, au mari. En Belgique, les pouvoirs de gestion des biens de la communauté sont valablement exercés par l'un et l'autre des époux séparément. C'est ce qu'on appelle d'un mot qui peut prêter à ambiguïté « la gestion concurrentielle ».

Point de privilèges désormais : la femme mariée y perd des protections. Par exemple, chaque époux — et non plus seulement la femme — aura le droit, en cas de mauvaise gestion de son conjoint, de demander la séparation des biens judiciairement.

Nouveauté intéressante qui a choqué certains : le contrat de mariage n'est plus immuable. On peut, au contraire, se réjouir de voir la loi s'adapter aux mœurs et tenir compte des nombreux changements professionnels et autres dans la vie d'un ménage. On a dorénavant la possibilité de changer de contrat durant le mariage ou d'en adopter un si l'on s'était marié sans contrat, ceci moyennant homologation ou contrôle par le tribunal.

En Belgique, si les époux n'ont pas opéré de choix avant le mariage, le régime légal leur est appliqué d'office. Ce nouveau régime légal a mis l'accent sur la solidarité et la stabilité du groupe mari-femme-enfants. Il en renforce l'unité en affirmant la totale égalité de pouvoir et de responsabilité. Ainsi les époux sont solidaires à l'égard des dettes effectuées pour les

désormais de demander l'autorisation du conjoint pour la femme qui désire exercer une profession. Mais si elle professe sous le nom de son mari, il lui faut encore son accord.

Chaque femme peut gérer ses biens propres, ouvrir un compte en banque ou louer un coffre sans avoir à demander la permission à son mari, mais — et c'est la seule fausse note — son mari en sera cependant averti.

Chaque femme peut toucher salaire, loyer, coupons de son portefeuille, mais chaque conjoint est tenu de participer aux charges du ménage et à l'éducation des enfants. Peu importe comment, par le salaire d'un travail ou « en nature », par les services rendus et les activités accomplies à la maison. L'équivalence de cette coopération est enfin reconnue en même temps que son obligation : « l'argent » n'a pas tout à dire.

Cette conception de coopération égale et dynamique dans la famille colore toute la philosophie de la réforme : tout le monde dans le même bateau, qui ne doit pas être une galère ! En vérité c'est la façon vécue dans tous les bons ménages qui est reconstruite par la loi. Si l'on manque gravement, si l'entente est gravement perturbée, chaque époux peut en appeler au juge de paix. Décidément est bien finie désormais la Belgique la puissance maritale due à Napoléon 1er. Place est enfin reconnue à l'initiative et aux responsabilités de l'épouse pour une « association » conjugale dans le respect de la liberté de l'autre et la solidarité des deux autour de l'œuvre commune à épanouir, le temps aidant.

M.-L. Bernard-Vérant

1 Pour en savoir plus long : « Le nouveau Code du Mariage » par Anne-Marie Storrer et Marianne Ceyssens-Gribomont, Avocats à la Cour d'Appel de Bruxelles. Prix F.B. 212.—, en librairie, ou aux Etablissements Masquelier-Tinsy, 40, rue Parmentier, B-6538 Manage, CCP Bruxelles 000-0004545-83.

Tour d'horizon

Courrier du cœur (Russie)

L'hebdomadaire soviétique *Literaturnaya Gazeta* a récemment ouvert un courrier du cœur qui remporte un franc succès. Les lecteurs masculins en particulier l'utilisent pour exprimer leurs doléances sur leurs compagnes.

Ainsi, un lecteur estime que c'est « la perte de féminité des femmes » qui explique pourquoi « tant d'hommes qui aimaient leurs enfants, ont quitté leur foyer pour ne plus vivre dans l'ambiance grossière de caserne que leur imposait leur épouse ». Ce même lecteur souhaite que garçons et filles aillent désormais dans des écoles séparées et que l'on apprenne aux filles « à devenir des épouses et des mères ». Un autre lecteur regrette que « les femmes se permettent maintenant de fumer, de parler un langage grossier, de boire de l'alcool et de saisir les occasions qu'elles peuvent avoir avec les hommes sans vouloir en supporter les conséquences ». Or, comme le dit un troisième lecteur, « chaque homme rêve d'une femme douce, chaleureuse, sensible, impressionnable, modeste, timide, d'une femme féminine, en un mot ».

La situation est telle qu'un lecteur en arrive même à regretter l'époque des « institutions pour les jeunes filles de la noblesse, où celles-ci apprenaient ce qui convenait à leur sexe ».

(d'après *Etudes politiques*, 1 1977).

400 ans de peinture féminine (1550-1950)

L'exposition que vient d'organiser le musée de Los Angeles, bien que limitée à l'Europe et aux Etats-Unis, est une révélation. On parle d'une remise en perspective les plus enrichissantes de ces dernières années, « d'une démonstration éclatante de la présence continue des femmes à travers quatre siècles d'art ».

La *Gazette de Lausanne* conclut : « Une exposition plus efficace que l'Année de la femme ». Tant mieux, mais aurait-elle eu lieu sans l'Année de la femme ?...

George Sand à la Bibliothèque nationale à Paris

Organisée pour marquer le centenaire de la mort de George Sand, cette exposition permet aussi de faire le point. En effet, les études ont fait de grands progrès ces dernières années et « la personnalité de George Sand est maintenant mieux comprise : femme généreuse, elle a combattu pour la libération de la femme, pour la justice envers les opprimés et le progrès social ». C'est l'occasion aussi de se rappeler que George Sand a été l'amie d'hommes parmi les plus remarquables de l'époque et que, parmi eux, Balzac, Hugo, Flaubert et Renan la considéraient comme une femme de génie, « l'égale des plus grands hommes de son temps ».

Alva Myrdal vient de fêter son 75ème anniversaire

Première femme à être nommée ambassadeur de Suède, il y a 27 ans déjà, au poste alors très important de la Nouvelle Delhi, puis chargée de mission à l'UNESCO et à l'ONU, membre du gouvernement, représentante de son pays à la Commission de la condition de la femme à l'ONU, qu'elle présida, puis à la Conférence du désarmement, où elle joua un rôle très en vue. Défenseur convaincu de l'égalité de droits pour les femmes, elle publia avec Viola Klein en 1956 un livre, « Le double rôle de la femme »,

qui fit date. Elle lutte aujourd'hui avec le même acharnement pour la sauvegarde de la paix et contre le réarmement frénétique des grandes Puissances, et le livre qu'elle vient d'écrire sur ce thème est déjà largement débattu à l'ONU. Alva et Gunnar Myrdal ont reçu il y a six ans le Prix de la paix des libraires allemands.

« Women at the top »

C'est le titre d'un article récent de *Time Magazine*. Il contient des chiffres qui donnent à penser : en Allemagne, 38 femmes sur 518 au parlement, 9 sur 490 en France, 54 sur 630 en Italie. Le nombre des femmes ministres tend à augmenter : en France, en Allemagne, en Suède, aux Etats-Unis. Ce qui réjouit Tina Anselmi, ministre du travail, c'est qu'il y a actuellement en Italie 4000 femmes dans les conseils communaux : « Cela signifie qu'un certain nombre seront disposées et qualifiées à continuer leur carrière politique jusqu'à ce qu'elles atteignent les plus hautes positions ». Cependant, le président Carter a dû écarter nombre de papables, lors de la formation de son cabinet, parce qu'elles manquaient de formation et d'expérience dans le domaine du « management ». Il a retenu Juanita Kreps, économiste, pour le ministère du commerce et Patricia Harris, avocat, pour celui de l'habitat et de l'urbanisme. Et tout donne à penser que Rosalyn Carter jouera un rôle plus important que celui de maîtresse de maison à la Maison Blanche.

Bâle

Jusqu'à maintenant, seules les femmes célibataires sont admises aux fonctions de pasteur dans l'Eglise évangélique de Bâle-ville. Le synode vient de décider d'abolir cette règle. Ce changement doit encore être ratifié par les membres de l'Eglise.

Les onze étudiantes actuelles en théologie ont présenté quelques revendications, entre autres celle de pouvoir prendre des postes à temps partiel ou partager un poste avec leur mari ; en ce

cas, il devrait y avoir une double installation pastorale, afin que les femmes pasteurs ne soient pas enfermées dans le rôle de femmes de pasteur tel qu'il a été longtemps compris dans nos paroisses.

Genève

70 000 femmes ont une activité professionnelle ; 10% seulement font partie d'un syndicat. Mais l'active commission féminine de la Communauté genevoise d'action syndicale a lancé, en première suisse, une pétition réclamant la suppression de la distinction entre salaires féminins et masculins dans les échelles salariales. La pétition, qui avait recueilli 3200 signatures en décembre, a été remise à tous les syndicats, ouvriers et patronaux, qui devront en tenir compte dans les négociations à venir, notamment pour le renouvellement des conventions collectives. C'est un pas important sur la voie de l'application dans l'économie privée de la convention internationale « A travail égal, salaire égal » ratifiée par la Suisse en 1972.

Hollande

Le 29 septembre, la Deuxième Chambre avait accepté par 83 voix contre 58 un projet de loi libéralisant l'avortement. La Première Chambre l'a refusé le 14 décembre par 41 voix contre 34. Cependant un grand nombre de cliniques pratiquant l'avortement sont ouvertement tolérées.

Egypte

Mme Sadate est la première femme d'un chef d'Etat arabe à sortir de chez elle et à prendre une part active à la vie politique : visites officielles à l'étranger, participation à la conférence de Mexico de l'Année internationale de la femme, etc. Elle dirige un orphelinat, un fonds de secours pour les étudiants, une société d'entraide féminine dans son village natal, etc. Elle a déjà obtenu le droit pour la femme divorcée à une pension alimentaire pendant un an et espère porter ce droit à cinq ans. Le président n'est pas toujours d'accord avec l'action de sa femme, notamment en matière de planning familial. Entre-temps, à 42 ans et avec 4 enfants, Mme Sadate a passé un doctorat en littérature arabe à l'Université du Caire.

Perle Bugnon-Secretan

Nous avons lu pour vous

A éviter !

Esther VILAR :
Le sexe polygame
(Albin Michel, Paris, 1976)

Voulez-vous vous divertir ? Alors, plongez-vous dans les élucubrations aussi cocasses que faciles de l'auteur de *L'Homme subjugué* ! Vous y apprendrez enfin la véritable cause du sous-développement de la femme, vous ne cherchiez plus d'autre raison à la polygamie de l'homme que celle fournie par notre auteur révolutionnaire : la femme, et la femme seule, est responsable de tous ses maux ! Vous n'êtes pas convaincus ? Alors, sachez que l'amour repose sur deux instincts incompatibles : l'instinct sexuel et l'instinct de protection. L'instinct sexuel cherche un partenaire, un *alter ego*, alors que l'instinct de protection a besoin d'un être inférieur à protéger. La femme pourrait être ce partenaire sexuel de l'homme, son égal, mais... Elle préfère opter pour la sécurité matérielle ! Elle s'efforce pour cela de devenir un objet à protéger : comportement de petite fille, infériorité intellectuelle, prétendue faiblesse physique, les dispositifs sont mis en place pour que, sa vie durant, la femme manipule son homme. La femme choisit la faiblesse parce qu'elle lui convient. L'amante cédant la place à la petite fille à protéger, c'est la femme elle-même qui ouvre la porte à la bigamie masculine ! C'est l'homme qui est manipulé par la femme !

Décidément, on aura tout entendu !

A ne pas manquer !

Annie LECLERC
Epousailles
(Grasset, Paris, 1976)

Quel merveilleux livre jubilant ! Annie Leclerc poursuit sa recherche (cf. *Parole de femme*, Paris, Grasset, 1974), ou mieux son appréhension du réel, en nous annonçant ce que dire et penser veulent signifier pour elle (et pourquoi pas pour toute femme accédant à la parole après tant de siècles de silence ?) : A l'origine de la parole, il y a ces épousailles ardentes de la pensée avec tout ce qui vit, palpite, bourdonne ; « Rien ne donne la vie que les épousailles ». Alors que la pensée de l'homme procède par négation, chaque penseur brigant un *pouvoir* au détriment d'un autre, la femme, négligée cette obsession qu'elle du nouveau, affirme sa *puissance* en s'installant en plein cœur de l'affirmation, là où la pensée dit l'accord avec la vie, la jouissance de vivre.

Cette démarche invite donc à une conversion du regard à l'origine de tout ce qui nous enracine dans l'être. Il faut lire ces très belles pages sur l'amour, si vaste, ample, illimité, d'une enfant pour sa mère, amour que la pensée réductrice de l'homme limite aux cadres bien sages de « l'amour d'une petite fille pour sa mère ».

Quant au féminisme, il ne portera ses fruits qu'en cessant d'être à la remorque de la pensée masculine !

Ch. Mathys-Reymond.